

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU

SOULTZERLAND

HOFFEN, KEFFENACH, MEMMELSHOFFEN, RETSCHWILLER,
SCHOENENBOURG, SOULTZ-SOUS-FORETS, SURBOURG

COMMUNE DE

MEMMELSHOFFEN

Note relative au réseau d'eau potable

ELABORATION
APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE
A LA DELIBERATION DU

23 JAN. 2012
A HOHWILLER
LE



24 JAN. 2012

LE PRESIDENT

Charles GRAF

Commune de MEMMELSHOFFEN



Annexe sanitaire du P.L.U.

Note relative au réseau d'eau potable



O.T.E. ingénierie

OMNIUM TECHNIQUE EUROPÉEN

1 Rue de la Lisière

BP 40110

67403 ILLKIRCH CEDEX

Tél. 03 88 67 55 55 - Fax 03 88 66 70 80

REV	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION	APPROBATION	N° AFFAIRE : 08271	Page : 1/9
0	17/12/2010	Création	OTE - S. WASSMUTH	C.H.		

Les révisions sont indiquées par une marque de révision notée en marge

SOMMAIRE

1.	Introduction	3
2.	Généralités	4
2.1.	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	4
2.2.	DEMOGRAPHIE	4
2.3.	DEVELOPPEMENT URBAIN	5
2.4.	ANALYSE PAYSAGERE	5
2.5.	TOPOGRAPHIE	5
2.6.	GEOLOGIE	6
2.7.	HYDROGEOLOGIE.....	6
2.8.	RESEAU HYDROGRAPHIQUE.....	6
3.	Etat actuel.....	7
3.1.	STRUCTURE ADMINISTRATIVE.....	7
3.2.	INSTALLATIONS EXISTANTES.....	7
3.2.1.	RESEAU INTERCOMMUNAL.....	7
3.2.2.	RESEAU COMMUNAL	8

1. Introduction

Conformément à l'article R. 123-14 du Code de l'Urbanisme, la présente annexe sanitaire, relative au réseau d'eau potable, accompagne le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Elle est constituée des pièces suivantes :

- la note technique décrivant les caractéristiques essentielles du réseau dans son état actuel et futur,
- un plan du réseau avec les projets d'aménagement.

Le présent document constitue la note technique.

2. Généralités

La commune de Memmelshoffen, intégrée à la Communauté de Communes du Sultzerland, est également rattachée aux Etablissements Publics de Coopération suivants :

- le syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ;
- le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin ;
- le SICTEU du secteur de Sultz-Sous-Forêts ;
- le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau du canton de Sultz-Sous-Forêts ;
- le Syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée du Seltzbach ;
- le Syndicat des communes forestières de Sultz-Sous-Forêts et environs ;
- le Syndicat Intercommunal de la Région de Sultz-Sous-Forêts ;
- le Syndicat intercommunal pour la gestion de la piscine de Drachenbronn.

2.1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

La commune se situe au Nord-Ouest de la commune de Sultz-Sous-Forêts dans la partie Nord-Ouest du territoire intercommunal.

La commune de Memmelshoffen est desservie par la route départementale 170. Son ban communal est d'une surface de 182 hectares pour une population de 321 habitants en 2007.

La commune de Memmelshoffen fait partie du canton de Sultz-Sous-Forêts lequel est rattaché à l'arrondissement de Wissembourg.

2.2. DEMOGRAPHIE

La population de Memmelshoffen est de 323 habitants en 2007,

Sa population a crû de 20,5% entre 1990 et 1999 passant ainsi de 263 à 317 habitants.

2.3. DEVELOPPEMENT URBAIN

Installée sur le versant Nord-Est descendant sur le Wintzenbaechel, Memmelshoffen fait face à Keffenach.

Le bâti traditionnel prend place le long des rues, sans offrir de réelle épaisseur au tissu urbain. De ce fait, il se présente presque comme une juxtaposition de hameaux aux ambiances spécifiques :

- l'urbanisation sur la rue Principale et son prolongement au début de la rue du Stade (bâti plutôt dense),
- l'urbanisation sur le prolongement de la rue du Stade et sa perpendiculaire au Sud (bâti moins dense),
- l'urbanisation sur la rue de Lembach (bâti mixte)
- l'urbanisation ponctuelle rue de l'Eglise (bâti diffus).

Le hameau de Meisenthal (ancien village) est quant à lui bien identifié, aussi bien géographiquement que historiquement, et un bâti dit « de faubourg » le long de la rue du même nom est venu, au fil du temps, le rattacher à Memmelshoffen.

Le long de la rue Principale l'urbanisation s'est étalée vers le Nord-Est en direction de Keffenach, d'abord sous forme de bâti de faubourg un peu structuré, puis de façon diffuse, sans qu'il n'y ait de rapport ni à la rue, ni à la topographie.

Une multitude de bâtiments récents se sont installés au coup par coup, « en satellite », un peu partout dans la commune et notamment en face de l'église.

Enfin, l'urbanisation linéaire planifiée, sur un côté de la rue du Stade, se retrouve à l'extérieur de la commune, en impasse.

2.4. ANALYSE PAYSAGERE

Seule exception du territoire du Sultzerland, le village de Memmelshoffen s'est implanté sur le versant Nord-Est de la colline qu'il occupe. Ainsi, la partie haute du ban est principalement occupée par des vergers et bordé par la forêt, tandis que la partie basse voit se diluer des ensembles de vergers vers des espaces agraires ouverts pour finir sur la ripisylve de l'affluent du Seltzbach qui marque la limite avec le ban de Keffenach.

2.5. TOPOGRAPHIE

La commune de Memmelshoffen, se place au sud de Keffenach et en limite Ouest du territoire du Sultzerland. Le ban communal présente une différence d'environ 60 mètres d'altitude entre son point culminant et le point le plus bas (158 mètres et 218 mètres).

Le village s'est implanté sur le versant, les parties les plus basses du territoire restent non bâties et les secteurs hauts également.

2.6. GEOLOGIE

La commune de Memmelshoffen appartient au piémont des Vosges du Nord, dont le substrat est formé par un affleurement de marnes du Trias et du Jurassique (Secondaire).

Les formations superficielles quaternaires sont constituées de :

- Les loess indifférenciés d'âge mindel à würm sur la zone urbanisée de Memmelshoffen : ce sont des formations éoliennes qui sont soit calcaires, soit décalcifiées en surface.
- Les couches de Pechelbronn supérieures sur la périphérie de la zone urbanisée de Memmelshoffen : ensemble hétérogène de sédiments multicolores, bigarrés, d'une extrême diversité de constitution pétrographiques d'origine lagunaire, déposés dans des eaux saumâtres, salées, douces ou sursalées. Très variables, leur épaisseur varie de 400 à plus de 700 m,

2.7. HYDROGEOLOGIE

Au niveau hydrogéologique, Memmelshoffen se situe entre les basses terrasses alluviales du Seltzbach et la nappe du Bundsandstein.

Le régime des terrasses alluviales du Seltzbach est essentiellement déterminé par le niveau du cours d'eau ; ces ressources sont inexploitable.

Le niveau du toit de la nappe du Bundsand est variable et correspond en général au fond des principales vallées qui entaillent les formations gréseuses dans lesquelles se situent les sources les plus importantes. Les sources apparaissent sur toute l'étendue du Bundsandstein et à tous les niveaux :

- les sources perchées émergeant à flanc de collines à la faveur de diaclases ou d'interstratifications d'horizons moins perméables,
- les sources de fond de vallées qui constituent les exutoires de la nappe générale imprégnant le massif gréseux.

2.8. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le ban communal de Memmelshoffen est limité au Nord par le Wintzenbaechel et à l'Est par le Bannscheidgraben, affluent du Wintzenbaechel. Aucun cours d'eau ne traverse la zone bâtie.

La commune ne se situe pas en zone inondable de cours d'eau.

3. Etat actuel

3.1. STRUCTURE ADMINISTRATIVE

L'alimentation en eau potable de la commune est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Communes du Canton de Soultz-sous-Forêts.

Ce syndicat a en charge la gestion des réseaux, ainsi que leur entretien.

3.2. INSTALLATIONS EXISTANTES

3.2.1. RESEAU INTERCOMMUNAL

3.2.1.1 PRODUCTION

Les principaux points de prélèvement sont les suivants :

- sources des Sept Fontaines captant la nappe des grès vosgiens,
- Grandes Fontaines captant la nappe des grès vosgiens,
- 2 forages dans le massif du Hochwald captant la nappe des grès vosgiens,
- Forage à Neuhaeusel par le biais du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable captant la nappe des alluvions rhénanes.

En 2009, les volumes prélevés sont les suivants :

- sources des Sept Fontaines : 221 122 m³,
- 2 forages dans le massif du Hochwald : 147 224 m³,
- Forage à Neuhaeusel par l'achat au Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de Wissembourg : 451 339 m³.

Les réservoirs présents sur les réseaux sont les suivants :

- Réservoir 1 du Weidenweg d'une capacité de 500 m³ et interceptant l'eau provenant des sources des Sept Fontaines et des forages du Hochwald,
- Réservoir 2 de Surbourg d'une capacité de 500 m³ et interceptant l'eau provenant du réservoir 1 du Weidenweg et de Neuhaeusel,
- Réservoir de Hohwiller d'une capacité de 1 000 m³ et interceptant l'eau provenant de la nappe phréatique de Neuhaeusel,
- Château d'eau de Schoenenbourg d'une capacité de 150 m³ et interceptant l'eau provenant des sources et des forages du Hochwald.

Tous les captages d'eau du Syndicat sont affectés d'un périmètre de protection qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2000.

Le forage du Syndicat de Production a été déclaré d'utilité publique en 2010.

3.2.1.2 DISTRIBUTION

La vente d'eau en 2009 se décompose de la façon suivante :

- 563 746 m³ pour la consommation domestique et agricole,
- 63 010 m³ pour la consommation industrielle.

Le réseau du Syndicat compte :

- 140 km de conduites principales,
- 42 km de branchements particuliers.

Le secteur Nord du Syndicat est alimenté par les sources de Sept Fontaines et les forages du Hochwald.

Le secteur Sud du Syndicat est alimenté par les ressources précédentes et par le Syndicat Mixte de Production (forages de Neuhaeusel).

Le syndicat réalise de nombreuses interventions sur le réseau.

En 2009, les travaux ont principalement consisté à réaliser une extension du réseau sur 145 ml pour le lotissement « La Roselière » à Betschdorf et à renforcer la conduite intercommunale Soultz-sous-Forêts / Kutzenhausen sur 920 ml.

La commune de Memmelshoffen n'était pas concernée par des travaux.

3.2.1.3 QUALITE DE L'EAU

Des stations de traitement d'eau sont présentes en aval immédiate des ressources :

- grandes fontaines : traitement de neutralisation,
- forages du Hochwald : traitement d'arsenic et de neutralisation,
- sources des Sept Fontaines : traitement d'arsenic et de neutralisation.

En 2009, l'eau produite et distribuée par le Syndicat des Eaux de Soultz-sous-Forêts est conforme aux limites de qualité physico-chimique en vigueur.

Sur le plan bactériologique, l'eau provenant des forages de Neuhaeusel est conforme aux limites en vigueur ; l'eau provenant des sources et des forages du Hochwald est de qualité moyenne, mais aucune restriction d'usage de l'eau n'a été jugée nécessaire par l'autorité sanitaire.

3.2.2. RESEAU COMMUNAL

3.2.2.1 CONSOMMATION

En 2009, la consommation moyenne annuelle sur la commune est de 16 304 m³, ce qui représente 2,9% de la consommation domestique et agricole du Syndicat.

Le nombre d'habitants étant de 328, la consommation domestique moyenne d'eau par habitant et par jour est de 136 l.

A l'échelle du Syndicat, la consommation domestique moyenne d'eau par habitant et par jour est de 129 l.

La consommation moyenne de la commune de Memmelshoffen est légèrement supérieure à la consommation moyenne du syndicat.

3.2.2.2 DISTRIBUTION

La desserte de la commune de Memmelshoffen est assurée par une conduite DN 125 transitant par 3 endroits de la commune :

- rue Principale puis rue du Stade provenant de Keffenach,
- rue de Lembach,
- rue de Meisenthal vers Retschwiller.

Les 3 branches se rejoignent à l'intersection de la rue du Stade avec la rue de Lembach.

Le réseau de distribution de la partie Sud de la rue Principale est maillé avec celui de la rue du Stade. Pour les autres rues, le réseau est en antenne sur une faible longueur.

Les conduites de distribution ont des diamètres compris entre 60 et 125 mm.

3.2.2.3 SERVICE INCENDIE

Les dispositions à prendre en vue de la lutte contre l'incendie sont régies par la circulaire interministérielle du 10 décembre 1951. Les canalisations alimentant les appareils d'incendie devront pouvoir fournir un débit minimal de 60 m³/h avec une pression au sol d'au moins 1 bar. L'espacement entre poteaux d'incendie doit être de l'ordre de 150 m.

Le réseau de distribution de la commune de Memmelshoffen est équipé de bornes d'incendie et poteaux auxiliaires répartis sur l'ensemble de la commune.

3.2.2.4 QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Le contrôle sanitaire est confié au Service Santé-Environnement de la DDASS.

Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé. Les prélèvements sont réalisés à la ressource et sur le réseau de distribution (réservoirs, communes aux robinets du consommateur).

Pour 2009, le contrôle sanitaire a permis de constater que l'eau produite et distribuée par le Syndicat sur le secteur Nord est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Sur le plan bactériologique, l'eau est de qualité moyenne, mais aucune restriction d'usage n'a été jugé nécessaire par l'autorité sanitaire.

1000